



Equipe municipale de l'opposition



Denis JACOB



Amandine SAUVAGE



Julien BAILLY



Alexandrine PLUCHART



Gilberto MARANI

CONSEIL MUNICIPAL du 30 juin 2025

Compte rendu du groupe de l'opposition

Seul le prononcé en séance fait foi ! Se reporter à la vidéo sur notre page YouTube

<https://www.youtube.com/@neuillyenthelle60>

Adoption du procès-verbal de la séance du 10 avril 2025

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 avril 2025 a été adopté à l'unanimité et démontre que seul notre groupe est intervenu et a obtenu une augmentation de la subvention pour l'association des jardins familiaux (voir le procès-verbal en ligne dans la rubrique conseil municipal)

Monsieur Jacob demande le vote des subventions aux associations Il sollicite une augmentation de 200 € pour les jardins familiaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

L'attribution des subventions aux associations telle que mentionnée à l'annexe dans le budget 2025 fait l'objet d'un vote

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 03 ABSTENTIONS (M Onclercq, M Bellande, Mme Salentin)

23 POUR

DECIDE de l'attribution des subventions aux associations telle que mentionnée dans l'annexe du budget 2025

DECISIONS MUNICIPALES

Le maire a fait un retour des délibérations qu'il a prise dont la décision portant attribution du marché prestation de services d'entretien des espaces verts à la Société JARD'ECO. Il précise qu'il n'y a pas d'attribution d'entretien du cimetière à cette société

A travers ce compte rendu, nous affirmons que les propos du maire sont FAUX !

- **Le conseil municipal du 9 juin 2023** a été informé de la signature d'un avenant marché espaces verts (désherbage cimetière + terrain pétanque) avec la Sté PAYSAGES & CLOTURES pour la somme de 3600 € hors taxe avec 2 passages par an
- **En octobre 2024, un marché public a été lancé par la commune via l'ADTO-SAO** pour passer un accord-cadre sur l'entretien des espaces verts qui prévoit notamment celui du cimetière avec un traitement manuel ou racinaire avec produits légalement autorisés de toutes les allées à raison de 2 traitements par an.

DELIBERATIONS

Démission d'un adjoint : suppression du poste de 3eme Adjoint

Nous prenons acte de cette suppression sans remplacement du poste pourtant chargé des fournitures courantes, travaux et menues réparations nécessaires au fonctionnement quotidien des services, des bâtiments communaux et équipements communaux, du cimetière communal, de la voirie communale, de la mobilisation des agents relevant de la filière technique, surveillance et contrôle de la bonne exécution des tâches et du respect des emplois du temps

Nous nous sommes donc abstenus, la majorité a voté POUR

1. Objet de la délibération : Convention SACPA

VOTE à l'UNANIMITE

2. Objet de la délibération : Refonte des statuts du Syndicat des Eaux du Plateau du THELLE

VOTE à l'UNANIMITE

3. Objet de la délibération : Convention de mise à disposition de locaux pour la Halte-Garderie Itinérante

VOTE à l'UNANIMITE

4. Objet de la délibération : Subventions

« Foyer culturel et de loisirs » 500.00 € pour une participation aux frais de costumes du gala de danse de fin d'année

VOTE à l'UNANIMITE

« La fine équipe » 1000.00€ pour une sortie au Tréport

VOTE à l'UNANIMITE

5. Objet de la délibération : -Avenant au contrat d'entretien du parc informatique

VOTE à l'UNANIMITE

6. Objet de la délibération : ADTO-SAO Rapport de la CRC

Denis JACOB a demandé que les liens renvoyant vers documents d'information en ligne soient indiqués dans la note de synthèse.

Nous rappelons que les élus ont un droit à l'information. Ce n'est pas à eux d'aller chercher l'information mais à la commune de la communiquer sous une forme ou une autre surtout quand la ressource est en ligne et qu'un lien peut être ajouté vers le document

Ce document n'appelle pas de vote – le conseil municipal a pris acte

7. Objet de la délibération : Convention d'objectifs et de financement CAF

VOTE à l'UNANIMITE

TRAVAUX - URBANISME

Objet de la délibération : SE 60 éclairage public

VOTE à l'UNANIMITE

Objet de la délibération : Vente de terrain

VOTE à l'UNANIMITE

INFORMATION

Un point d'information sur le CCAS a été fait. Nous remercions l'adjointe au maire pour la présentation générale qui a été faite sur le fonctionnement du CCAS pour la première fois depuis 12 ans.

QUESTIONS DIVERSES

Possibilité de souci sanitaire

Le 30 juin 2025, nous avons alerté le maire par courriel sur un risque d'intoxication alimentaire éventuel à l'occasion des festivités qui se sont déroulés du 20 au 21 juin 2025.

Plusieurs personnes nous ont contacté nous faisant part d'enfants malades avec à l'appui des photos sur des produits alimentaires périmés.

Bien que la chaleur du moment ait pu provoquer une telle situation, le principe de précaution nous a conduit à saisir le maire pour procéder aux vérifications nécessaires afin de lever tout doute.

Le maire nous a informé que les vérifications ont été faites et confirme qu'il n'y a pas eu de souci sanitaire.

Nous aurions été satisfaits d'une telle réponse si le maire n'avait pas cru bon de nous menacer d'un dépôt de plainte pour les photos prises dans le domaine privé pouvant porter atteinte à la vie privée et de tenir des propos diffamants et infondés à l'encontre d'une personne, clairement identifiable, qu'il considère comme l'auteur des photos.

De tels propos sont indignes de la fonction de maire et de l'autorité publique qu'il représente

Canicule

Au regard de la situation caniculaire, nous avons demandé au maire la possibilité d'équiper l'ensemble des classes des trois écoles de ventilateurs et de rideaux thermiques en solution d'urgence

Le maire nous a répondu avoir commandé des ventilateurs. Nous en prenons acte et veillerons que cela soit suivi d'effets !